

# HONORAIRES

## TRANSACTIONS IMMOBILIERES

### Mandat sans Exclusivité

9 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE INFERIEUR OU EGAL A 74 999 €
8 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 75 000 et 99 999 €
7,3 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 100 000 et 149 999 €
6,9 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 150 000 et 199 999 €
6,4 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 200 000 et 249 999 €
6 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 250 000 et 349 999 €
5,5 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 350 000 et 399 999 €
5 %	AU DELA DE 400 000 €

### Mandat en Exclusivité

10 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE INFERIEUR OU EGAL A 74 999 €
9 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 75 000 et 99 999 €
8 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 100 000 et 149 999 €
7,5 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 150 000 et 249 999 €
6,5 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 250 000 et 299 999 €
6,4 %	SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 300 000 et 349 999 €
6 %	AU DELA DE 350 000 €

### 10 000 € POUR LES VENTES EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

En cas de vente d'un bien en délégation de mandat, les honoraires applicables restent ceux du mandataire principal.

Adhérents SIA Vendée : Dans le cadre d'une transaction sur un mandat SIA, le barème appliqué sera celui du mandataire apporteur du mandat au fichier SIA.

## LOCATIONS SAISONNIERES

### HONORAIRES A CHARGE DU LOCATAIRE : 30 % DU LOYER SANS CHARGES

TAXE DE SEJOUR : Par jour et par personne de plus de 17 ans et ce du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre (excepté l'Aiguillon sur Mer du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août) :

- L'Aiguillon sur Mer : Pour les biens ayant 0 ou 1 ou 2 étoiles : 0,40 €  
Pour les biens ayant 3 étoiles : 0,50 €
- La Faute sur Mer : Pour les biens ayant 0 ou 1 ou 2 clés : 0,75 €  
Pour les biens ayant 3 clés : 0,80 €  
Pour les biens ayant 4 ou 5 clés : 1,00 €
- La Tranche sur Mer : Pour les biens ayant 0 ou 1 étoile (ou clé) : 0,88 €  
Pour les biens ayant 2 étoiles (ou clés) : 0,99 €  
Pour les biens ayant 3 étoiles (ou clés) : 1,35 €  
Pour les biens ayant 4 ou 5 étoiles (ou clés) : 2,20 €

## GERANCE

HONORAIRES GERANCE : 8% DES SOMMES ENCAISSEES A LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES LOCATION, à charge moitié locataire et moitié bailleur :

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL : 8€/m<sup>2</sup> habitable jusqu'à 35 m<sup>2</sup> et 6€/m<sup>2</sup> habitable au-delà
- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : 6€/m<sup>2</sup> habitable jusqu'à 35 m<sup>2</sup> et 4€/m<sup>2</sup> au-delà

## SYNDIC

GESTION COURANTE : de 75 € à 120 € TTC PAR LOT AVEC UN FORFAIT MINIMUM DE 960 € TTC PAR COPROPRIETE

HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES : BAREME A DISPOSITION A L'AGENCE

TOUS NOS HONORAIRES S'ENTENDENT T.V.A. INCLUSE

